



Votants : 87

Convocation du Conseil de Communauté :

le 12 octobre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 23 octobre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 octobre 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR 2012

Titulaires présents :

Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUJEX, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Thierry DEVAUTOUR, Stéphane PIERRON à Alain MEMIN, Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAUT à Marie-Christelle BOUCHERY, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Patrick DELAUNAY à Michel GENDREAU, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Jean-Pierre GAILLARD à Hüseyin YILDIZ, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Emmanuel GROLLEAU à Amaury BREUILLE, Jacqueline LEFEBVRE à Jérôme BALOGE, Nicolas MARJAULT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Jean-Claude SUREAU à Jean-Louis SIMON, Francis THIBAUDAULT à Christiane PINEAU

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Bernard JOURDAIN, Blanche BAMANA, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Christian GRELIER, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY, Christophe POIRIER, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Geneviève GAILLARD, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBAUT, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJAULT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : M. Jérôme BALOGE jusqu'à la délibération C15-10-2012 et Mme Gaëlle MANGIN à partir de la délibération C16-10-2012.

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20121015-c09-10-2012-DE
Date de télétransmission : 25/10/2012
Date de réception préfecture : 25/10/2012

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 OCTOBRE 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – NIORT TERMINAL - VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR 2012

Monsieur **Jacques MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2009 portant création du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme « Niort-Terminal » ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 29 juin 2009 approuvant les statuts du Syndicat Mixte pour la promotion et le développement de la plate-forme Niort Terminal et désignant les délégués communautaires ;

VU les statuts du Syndicat Mixte Ouvert (SMO), notamment l'alinéa 13 de l'article 8 ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'agglomération de Niort du 26 septembre 2011 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la promotion et le développement de la plate-forme Niort Terminal

Le projet Niort terminal s'inscrit dans une volonté de développement local de la logistique ferroviaire. Il réuni au sein d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

- La Communauté d'Agglomération de Niort
- La Communautés de Communes Plaine-de-Courance
- La Communauté de Communes Arc-en-Sèvre
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres

Niort Ternimal a pour objectif de :

- Favoriser l'implantation d'entreprises et en particulier celles dont l'activité est liée, directement ou indirectement, au Grand Port Maritime de La Rochelle.
- Répondre aux exigences les plus diverses en matière de transport et de logistique.

Cet espace économique est situé :

- Au confluent de 3 autoroutes (A10 / A83 / A810),
- A moins de 30 minutes du Grand Port Maritime de la Rochelle,
- sur un nœud ferroviaire d'importance (sur le tracé de la future autoroute ferroviaire Ecofret)

Il dispose :

- d'une plate-forme multimodale IMMEDIATEMENT UTILISABLE (15 km de voies ferrées pouvant accueillir des trains complets de + de 750 m).
- de + de 300 ha immédiatement disponibles en zones d'activités, véritable " port sec " du Grand Port Maritime de la Rochelle.

Les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Niort Terminal précisent à l'alinéa 1er de l'article 15 que :

« Les membres du syndicat mixte s'engagent à verser une contribution financière suffisante pour assurer la réalisation de l'objet syndical. »

Après le vote du budget 2012 du SMO Niort Terminal, la participation financière de la CAN pour l'année 2012 s'élève à 61 558.02 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver le versement d'une contribution financière par la CAN, au titre de l'année 2012, d'un montant de 61 558.02 € au SMO, en vertu de l'alinéa 1 de l'article 15 des statuts,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 87
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques MORISSET

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20121015-c09-10-2012-DE
Date de télétransmission : 25/10/2012
Date de réception préfecture : 25/10/2012